



PRÉFECTURE DE L'ESSONNE
Direction des Relations avec les Collectivités Locales
Bureau des Enquêtes Publiques, des Activités Foncières et Industrielles

**AUTORISATION DE RÉALISER LES TRAVAUX, AU TITRE DE LA LOI SUR
L'EAU ET LES MILIEUX AQUATIQUES, DE LA ZONE D'AMÉNAGEMENT
CONCERTÉ DU PROJET URBAIN DU MOULON SUR LES COMMUNES DE
GIF-SUR-YVETTE, ORSAY ET SAINT-AUBIN**

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

En application des articles L.214-1 à L.214-8 du Code de l'environnement, une enquête publique, préalable à l'autorisation de réaliser les travaux, au titre de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques, de la Zone d'Aménagement Concerté du projet urbain du Moulon sur les communes de Gif-sur-Yvette, Orsay et Saint-Aubin, sollicitée par l'Etablissement Public PARIS-SACLAY (6 boulevard Dubreuil - 91400 ORSAY – tél : 01 64 54 36 50 – affaire suivie par M.BERTINATTI), aura lieu **du lundi 2 juin 2014 au samedi 5 juillet 2014 inclus**, soit 34 jours consécutifs, en mairies de Gif-sur-Yvette, Orsay et Saint-Aubin.

Le dossier d'enquête comportant une étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale et un registre, préalablement ouvert, coté et paraphé par le commissaire enquêteur sera déposé à la Direction de l'Urbanisme et de l'Aménagement de la mairie de Gif-sur-Yvette, siège principal de l'enquête (9 square de la mairie - 91190 - Tél. : 01 70 56 53 80), au Service Urbanisme de la mairie d'Orsay (2 place du Général Leclerc – 91400 – Tél. : 01 60 92 81 10) ainsi qu'au Service Urbanisme de la mairie Saint-Aubin (Place de la Mairie - 91190 – Tél. : 01 69 41 65 36), et mis à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête publique, aux heures normales d'ouverture des bureaux.

Par décision du Tribunal Administratif de Versailles en date du 17 mars 2014, Monsieur Jean-Pierre REDON, directeur départemental de l'équipement en retraite, a été nommé commissaire enquêteur. En cas d'empêchement du commissaire enquêteur titulaire, celui-ci sera remplacé par Monsieur Michel LANGUILLE, ingénieur EDF et RTE en retraite, qui a été désigné comme commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations faites sur ce dossier, les jours et heures suivants :

En mairie de Gif-sur-Yvette :

- le vendredi 13 juin 2014 de 15h à 18h,
- le samedi 21 juin 2014 de 9h à 12h,
- le samedi 5 juillet 2014 de 9h à 12h.

En mairie d'Orsay :

- le mardi 3 juin 2014 de 15h à 18h,
- le samedi 28 juin 2014 de 9h à 12h.

En mairie de Saint-Aubin :

- le mardi 17 juin 2014 de 14h30 à 17h30,
- le mercredi 2 juillet 2014 de 14h30 à 17h30.

Les observations, propositions et contre-propositions du public pourront être également adressées par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de Gif-sur-Yvette, siège de l'enquête. Elles seront tenues à la disposition du public à la mairie de Gif-sur-Yvette dans les meilleurs délais et elles devront parvenir suffisamment tôt avant la clôture de l'enquête pour être annexées au registre d'enquête.

Les observations du public seront consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée en mairies de Gif-sur-Yvette, Orsay et Saint-Aubin, ainsi qu'à la préfecture de l'Essonne et à la Sous-Préfecture de Palaiseau pour y être sans délai tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Conformément aux dispositions des articles R.214-1 à R.214-56 du code de l'environnement, à l'issue de la procédure, le Préfet de l'Essonne prendra par arrêté préfectoral une décision autorisant ou refusant les travaux.